

## Contrat de rivière

Le contrat de rivière est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon.

## Des objectifs pluri-annuels

Il concerne la période 2013 – 2018 et vise à :

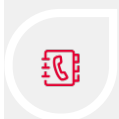
- **Tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines** en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau.
- **Assurer des conditions de milieux favorables au maintien des écosystèmes et des usages raisonnables de l'eau**, pour atteindre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau.
- **Assurer la sécurité des personnes et des biens**, tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux humides et aquatiques.
- **Mettre en œuvre des projets cohérents de réhabilitation et de mise en valeur des milieux et du patrimoine**, en lien avec la demande locale, la gestion de la fréquentation des milieux, le potentiel des milieux et la valorisation paysagère.
- **Communiquer et éduquer** sur les différents objectifs et thèmes du contrat de rivière.
- **Optimiser et pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau**, en améliorant le « portage » du projet et les processus de concertation.

ALLER PLUS LOIN

## SUR INTERNET

> Consultez le site du SMAGGA

## • ACCÈS RAPIDES



ANNUAIRES



PORTAIL  
FAMILLE



AQUEDUC



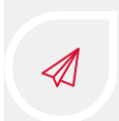
PLU



CHAP'INFO



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS